Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Grenoble
direction des services départementaux de l'éducation nationale Ardèche

Privas, le 11 DEC. 2017

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du1er degré public
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale chargés du 1er degré
(pour information)

Diper1
Affaire suivie par
Patricia OTT
Téléphone
04 75 66 93 16.
Télécopie
04 75 66.93.01
Mél :
Ce.dsden07-diper
@ac-grenoble.fr

www.ac-grenoble.fr/ia07

18, place André Malraux
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 h

Objet : préparation du mouvement départemental des instituteurs et professeurs des écoles du premier degré public – rentrée 2018. Procédure relative aux postes dégagés.

Dans le cadre de la préparation du mouvement départemental, les enseignants nommés à titre définitif, qui ne souhaitent en aucun cas rester sur leur poste, doivent en informer par écrit le service du personnel (DIPER) au plus tard **le 31 janvier 2018** (date limite de réception).

Dans ce cas, leur poste sera annoncé vacant, et ils devront impérativement participer au mouvement afin d'obtenir une affectation pour la rentrée 2018.

Pour le Recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche

Christophe MAUNY